Hoerdt, le 10 avril 2019

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2019 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 4 avril 2019 *transmise le : 4 avril 2019*

Membres élus : 27 *en fonction : 25* *présents : 19*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Florence NOBLET, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Caroline MAECHLING, Nathalie GRATHWOHL, Christiane SAEMANN, Grégory GANTER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Laurent WAEFFLER qui donne procuration à Madame Yolande TAESCH,
Monsieur Maurice DONTENVILLE qui donne procuration à Madame Nadia STOLL,
Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne procuration à Monsieur Roland SCHURR,
Madame Michèle RUDOLF qui donne procuration à Madame Andrée FRITZ,
Messieurs Emmanuel DOLLINGER, Claude RIEDINGER.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2019.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Approbation des taux d'imposition pour 2019.
6. Approbation du budget 2019.
7. Attributions de subventions.
8. Aménagement d'une aire de jeux et de sols coulés : attribution du marché.
9. Réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » : approbation d'un avenant.
10. Ecole municipale de musique : approbation de nouveaux tarifs.
11. Classement sonore des voies de transports terrestres : avis.
12. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Grégory GANTER est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité, moins trois abstentions.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

Arrivée de Madame Marie GEISSLER, puis de Madame Christiane SAEMANN.

08/03/2019	Assemblée Générale de l'association de jumelage des communes de Hoerdt et Büttelborn.
12/03/2019	Monsieur Le Maire a assisté au conseil d'école du groupe scolaire « Im Leh »
13/03/2019	Commission Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme.
14/03/2019	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la commune lors du bilan de la deuxième édition du Sparichel Run.
15/03/2019	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de la réunion du pacte social local à Brumath.
15/03/2019	Monsieur le Maire et Madame Marie GEISSLER ont représenté la commune lors du conseil d'école des Courlis.
18/03/2019	Commission MAP.
19/03/2019	Commission des finances.
20/03/2019	Monsieur le Maire a visité le nouvel espace « snoezelen » du multi-accueil « Les Lutins ».
20/03/2019	Commission des Finances de la Communauté de Communes de la Basse Zorn.
22/03/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du Crédit Mutuel.
21-22-23 mars 2019	Madame Nadia STOLL a assisté à la commission régionale ouest du Groupement d'Action Sociale à Dijon.
23/03/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la réunion de classement général de l'aménagement foncier.
23/03/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune auprès de la Société des Courses de Strasbourg/Hoerdt pour le prix de Hoerdt.
26/03/2019	Monsieur le Maire a participé à la réunion de rassemblement du classement de l'ensemble des communes pour l'aménagement foncier.
27/03/2019	Conseil Communal d'Action Sociale.
01/04/2019	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de la réunion de l'UTAMS à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
02/04/2019	Commission Culture.
03/04/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la réunion de finalisation du classement pour l'aménagement foncier.
03/04/2019	Monsieur Didier KLEIN a représenté la commune lors du conseil d'administration Les Lutins.
05/04/2019	Monsieur Didier KLEIN a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale « Les Vergers du Pays de Brumath ».
06/04/2019	Nettoyage du printemps.
09/04/2019	Commission des finances.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Arrivée de Madame Doris PFLUMIO.

Présentation des travaux des commissions municipales.

Monsieur le Maire revient sur la matinée nettoyage de printemps et déplore qu'il y ait toujours autant de déchets et de plastiques déposés de manière sauvage dans le Ried et sur tout le pourtour du village.

Il est important de perpétuer l'opération et de lutter activement pour la diminution de l'utilisation de plastique et de privilégier, si nécessaire, le plastique biodégradable.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des acteurs, tous ceux qui se sont mobilisés pour la circonstance, élus du Conseil Municipal, élus du Conseil Municipal des Enfants, membres des associations locales ainsi que l'association sportive de Hoerdt de même que l'association de pêche.

Les remerciements vont également au cuisinier qui a préparé la soupe aux pois, à Monsieur Jacky WOLFF pour la mise à disposition des véhicules et au maraicher Thierry eet Ludovic RIEDINGER pour avoir offert les légumes nécessaires à la préparation de la succulente soupe.

5/ APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire indique que l'objectif qui avait été assigné était de réduire les dépenses de fonctionnement en 2018, objectif qui a été atteint et qui permet, par conséquent, à la commune de ne pas solliciter d'augmentation des taux d'imposition pour 2019.

Monsieur le Maire tient à saluer les efforts qui ont été entrepris tout au long de l'année 2018, notamment par les services.

L'excédent de fonctionnement 2018 dégagé permet de construire un budget à taux constants.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2019.

La Commission des Finances propose de maintenir les taux de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 12,07%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,17%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,53%
- cotisation foncière des entreprises : 14,54%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,07%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,17%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,53%
- cotisation foncière des entreprises : 14,54%

Adopté à l'unanimité.

6/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Didier KLEIN présente le projet de budget et donne quelques explications complémentaires sur les dépenses nouvelles inscrites au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances du 2 avril 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 540 199,28 €
Dépenses et recettes d'investissement : 3 898 619,17 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 540 199,28 €	4 540 199,28 €
Section d'investissement	3 898 619,17 €	3 898 619,17 €
TOTAL	**8 438 818,45 €**	**8 438 818,45 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le débat d'orientation budgétaire du 12 mars 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

VU le projet de budget primitif 2019,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 540 199,28 €	4 540 199,28 €
Section d'investissement	3 898 619,17 €	3 898 619,17 €
TOTAL	**8 438 818,45 €**	**8 438 818,45 €**

Adopté à l'unanimité.

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ UNIAT

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association UNIAT, pour un montant de 350,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association UNIAT, pour un montant de 350,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

✧ Société Harmonie de Hoerdt

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la société Harmonie de Hoerdt, pour un montant de 1 100,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la société Harmonie de Hoerdt, pour un montant de 1 100,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

✧ Société des courses Hoerdt Strasbourg

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la société des courses Hoerdt Strasbourg, pour un montant de 2 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la société des courses Hoerdt Strasbourg, pour un montant de 2 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

✧ Paroisse protestante

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la paroisse protestante de Hoerdt, pour un montant de 6 221,66 €, correspondant à une prise en charge de 20% du coût des travaux de rénovation du presbytère.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la paroisse protestante de Hoerdt, pour un montant de 6 221,66 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

✧ Hoerdt pro

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Hoerdt pro, pour un montant de 500,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association des commerçants de Hoerdt, pour un montant de 500,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

8/ AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET DE SOLS COULES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Par délibération du 5 février 2019, il avait été demandé au Conseil Municipal, dans un premier temps, de se prononcer sur l'aménagement d'une aire de jeux et d'un sol coulé au niveau de la cour de la maison de l'enfant et de permettre la mise en place d'un sol coulé au niveau de la structure de jeux située dans la cour de l'école maternelle « Les Courlis » avant, dans un second temps, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations.

Le projet avait été estimé à la somme de 24 000,00 € HT.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société ESPACES PAYSAGERS SPORT ET LOISIRS pour un montant de 22 987,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE le marché à la société ESPACES PAYSAGERS SPORT ET LOISIRS pour un montant de 22 987,00 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

9/ REHABILITATION DE L'ANCIENNE BRASSERIE « A LA COURONNE » : APPROBATIONS D'UN AVENANT

a/ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en moins-value au lot n°2 « gros-oeuvre » pour un montant de 6 766,21 € HT.

Montant initial du marché	121 436,35 € HT
Montant de l'avenant n°1	-6 766,21 € HT
Nouveau montant du marché	114 670,14 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

b/ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en plus-value au lot n°3 « charpente » pour un montant de 6 510,00 € HT.

Montant initial du marché	67 500,00 € HT
Montant de l'avenant n°1	6 510,00 € HT
Nouveau montant du marché	74 010,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

10/ ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS

Monsieur le Maire indique que de nombreux professeurs de musique sont disposés à organiser un stage de musique avant la rentrée scolaire 2019/2020 à l'école municipale de musique, fin août, à raison d'une journée de 5 heures.

Il est proposé de donner suite à cette belle initiative, le coût étant couvert par les inscriptions.

Les stages seront organisés sous réserve d'une participation d'au moins 6 élèves.

Il est demandé au Conseil Municipal de déterminer le tarif journalier de l'école municipale de musique, dans le cadre des stages et autres manifestations organisées, de la manière suivante :

- journée : 25,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission Culture du 2 avril 2019,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2019,

après en avoir délibéré,

FIXE le tarif journalier de l'école municipale de musique, dans le cadre des stages et autres manifestations organisées, de la manière suivante :

- journée : 25,00 €

Adopté à l'unanimité.

11/ CLASSEMENT SONORE DES VOIES DE TRANSPORTS TERRESTRES : AVIS

Monsieur le Maire indique que le classement a pour objectif de définir les secteurs affectés par le bruit qui obligerait à renforcer l'isolation acoustique des nouvelles constructions.

Les collectivités concernées sont sollicitées dans le cadre de la mise à jour du document.

Pour la commune de Hoerdt, celle-ci est concernée par l'A35 et le CD37.

Les articles R 571-32 et suivants du Code de l'environnement prévoient un classement sonore des voies de transports terrestres régulièrement révisable, et ce quel que soit leur statut : autoroutes, routes nationales, départementales et communales, voies ferrées et tramways.

Le classement sonore consiste à définir, pour chacune des voies concernées, un secteur affecté par le bruit.

Ce classement qui est opposable, a pour conséquence une obligation de renforcement de l'isolement acoustique des constructions neuves telles que les bâtiments d'habitation et les établissements d'enseignement et de santé qui viendraient à s'édifier dans ces secteurs.

Sont concernés les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour, les voies ferrées interurbaines dont le trafic est supérieur à 50 trains par jour ainsi que les voies ferrées urbaines et les infrastructures de transports collectifs en site propre dont le trafic est supérieur à 100 bus, rames ou trains par jour.

Dans ce cadre, il s'agit d'engager en 2019 la révision du classement sonore publié par arrêté préfectoral du 19 août 2013, modifié à deux reprises par les arrêtés préfectoraux du 29 juin 2015 et du 10 novembre 2016.

Cette révision vise notamment à prendre en compte le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de certaines voies du Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi qu'une portion d'autoroute, la création de communes nouvelles ainsi que des modifications de certains tronçons de routes, de voies ferrées ou de tramway.

Le projet de classement qui est proposé à la délibération du Conseil Municipal comporte sept annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les annexes comportant des modifications qui concernent la commune.

Il est précisé qu'après publication du nouvel arrêté préfectoral de classement sonore des voies, il y aura lieu de l'annexer, par arrêté municipal de mise à jour, au document d'urbanisme de la commune afin que les professionnels de la construction en tiennent compte dans leurs projets.

A noter que le classement sonore des voies de transports terrestres a vocation à être révisé dès lors que des évolutions substantielles en tiennent compte dans leurs projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de classement sonore des voies et infrastructures de transports terrestres, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de classement sonore des voies et infrastructures de transports terrestres, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 62 rue de la Gare,
- 3 rue de l'Energie,
- 31 rue de la Gare,
- 16 Petite rue,
- 11 rue des Asperges,
- 33 rue Hasloch,
- 6 rue du Docteur Schweitzer.

- Conseil Municipal

Mardi 14 mai 2019 à 20 h
Mardi 11 juin 2019 à 20 h
Mardi 9 juillet 2019 à 20 h
Jeudi 12 septembre 2019 à 20 h

- Commissions municipales

Commission fêtes et cérémonies : jeudi 11 avril 2019 à 20 h.
Commission centre culturel : mercredi 24 avril 2019 à 20 h.
Commission des finances : jeudi 2 mai 2019 à 20 h.

- Manifestations

Lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019 : Stage de foot.
Dimanche 14 avril 2019 : Confirmation (paroisse protestante).
Dimanche 14 avril 2019 : Courses premium – trot/plat/obstacles.
Vendredi Saint 19 avril 2019 : Tournoi de football jeunes.
Lundi de Pâques 22 avril 2019 : Courses PMH-trot/plat/obstacles.
Samedi 27 avril 2019 : Marche gourmande.
Dimanche 28 avril 2019 : Marche gourmande.
Dimanche 28 avril 2019 : Pêche compétition.
Mercredi 1er mai 2019 : Fête du travail – cyclo.
Mardi 7 mai 2019 : Cérémonie au monument aux morts.
Mercredi 8 mai 2019 : Course Sparigel run.
Mercredi 8 mai 2019 : Courses premium-trot/plat/obstacles.
Samedi 11 mai 2019 : Election miss asperges.
Dimanche 12 mai 2019 : Fête des asperges.
Lundi 13 mai 2019 : Courses premium-plat/obstacles.

Fin de la séance à 22 h.